



Commission Régionale des Arbitres

informations

n°1 - 02 Octobre 2008

Mesdames et Messieurs les officiels :

Veillez trouver ci-joint les tarifs de remboursements des frais de déplacements des arbitres officiants sur les championnats de Ligue et sur les championnats de Jeunes (toutes phases confondues)

INDEMNITES :

Indemnités kilométrique :	0.36 / km
Indemnités de rencontre :	26 € pour les rencontres RM1 et RF1
	25 € pour les rencontres RM2-RF2-RM3-RF3- Cadets et Cadettes.
	20 € pour les rencontres Minimes M & F et Benjamines M & F

Déplacement compris entre 0 et 10 Km aller l'arbitre doit prendre : **Indemnité de rencontre + 6.50 €**

REGLEMENT :

Précisions sur l'article 36.1.4 Faute Antisportive
(**Modification FIBA du 26/09/08**)

- Si un défenseur crée un contact avec un adversaire **par derrière ou sur le côté** pour essayer **d'arrêter une contre-attaque** et qu'il n'y a **aucun adversaire** entre le joueur attaquant et le panier de l'adversaire, le contact doit être considéré comme étant antisportif.
- Ce nouveau critère **ne s'applique pas sur l'action de tir !**

Vous pouvez vous référer au document « Règles 2008 – version standard » qui se trouve dans la rubrique Arbitrage sur le site de la FFBB.